# N° 50

# errissien

Bulletin d'Informations Municipales

N° 50

# Dossier

Le Développement durable, par Martine Offroy, Maire Adjointe chargée des Espaces verts et de l'Environnement.

page 6

# **Album**

Le Marathon Photo Fnac.

page 16

# Coup d'œil

La Résidétape.

page 28

# Sport

Un record de France battu aux 10 km de Serris.

page 34

# Au quotidien

Démarches :

l'attestation d'accueil.

page 38



Photo : Alexandra DIAZ DE CIERO et Grégoire DIEU dans le cadre du Marathon Photo.

page 26









Hôtel de Ville de Serris
 2, Place Antoine Mauny - BP 15 - Serris 77 606 Marne la Vallée cedex 4
 Tél.: 01 60 43 52 00 - Fax: 01 60 43 08 13



Mairie de Quartier de Serris
 12, rue Émile Cloud - 77 700 Serris
 Tél.: 01 60 43 66 80 - Fax: 01 60 43 66 10

# Accueil Hôtel de Ville :

**Lundi:** .....14 hoo-18 hoo

*Mardi à vendredi :* .....9h∞-12h∞,14h∞-18h∞

**Samedi:** .....9 hoo - 12 h oo

# Accueil Mairie de Quartier :

Lundi, jeudi et vendredi: 14 h00-18 h00

Mardi et mercredi: .....9h00-12h00,14h00-18h00

Samedi: .....fermé

Site Internet: www.mairie-serris.net E-mail: contact@mairie-serris.net

# Coordonnées des services municipaux

• Service Maëlis:

**Tél.:** 01 60 43 67 92 ou 01 60 43 52 19 (répondeur)

Inscription et facturation : les écoles, la restauration scolaire, l'étude, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs, Planète Sports, les séjours organisés par les Services municipaux.

Rechargement du compte de la Carte Imagine. Calcul du quotient familial. Attestation pour déclarations d'impôts. Tout problème concernant la Carte Imagine.

- Service Finances: Tél.: 01 60 43 52 02
- Services Techniques
  Tél.: 01 60 43 52 01
- Service Aménagement, Développement Économique et Service Urbanisme : Tél.: 01 60 43 67 63
- Service Petite Enfance : **Tél.**: 01 60 43 67 93
- Service Social: Tél.: 01 60 43 52 38

Ce service gère les demandes de logements, les demandes de RMI, d'ASV les demandes d'aides financières, les demandes de Cartes Améthyste et Rubis, les demandes COTOREP et APA et les demandes de repas à domicile.

• Service Fêtes et Animation : Tél.: 01 60 43 66 90

• Police Municipale: Tél.: 01 60 43 27 15

Lundi, mardi ; jeudi et vendredi : 9 h 00 - 12 h 00

et 14 h 00 - 18 h 00 Mercredi : 14 h 00 - 18 h 00

# Horaires d'été : du 16 juillet au 14 août 2007

Accueil Hôtel de Ville :

Lundi: 13 h00 - 17 h 00 Du mardi au vendredi:

8h∞-12h∞,13h∞-16h∞ **Samedi :** 9h∞-12h∞

(service État Civil uniquement)

Accueil Mairie de Quartier :

**Lundi:** 13 hoo-17 hoo

Du mardi au vendredi: 13h00-16h00

Samedi: fermé

## Nouveau site d'accueil de la CAF

Vous êtes allocataire, vous souhaitez une information sur vos droits, des renseignements sur votre dossier,

LA CAF de Seine et Marne vous accueille, sans rendez-vous, du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 30 :

- à Lognes, 23 rue de la Tour d'Auvergne, depuis le 2 avril 2007,
- à Meaux, 1 avenue de la République, - à Chelles, 4 rue Saint Hubert.

### Horaires de tonte

La tonte des pelouses et l'utilisation de matériel bruyant sont uniquement autorisées :

Du lundi au vendredi : 8 h oo - 20 h oo Samedi : 9 h oo - 12 h oo/15 h oo - 20 h oo Dimanche et jours fériés : 10 h oo - 12 h oo

# ÉQUIPEMENTS: PROGRAMMATION 2008-2010



Piscine intercommunale



# Denis Gayaudon, Maire de Serris



### Un 50<sup>e</sup> numéro du Serrissien : que de chemin parcouru !

Ce nouveau Serrissien marque la cinquantième parution de notre journal communal.

Que de chemin parcouru depuis le premier numéro de septembre 1995 (quelques feuillets en noir et blanc), tant dans le développement de la commune que dans l'évolution de notre communication (journal en couleur beaucoup plus fourni, mise en place d'un site Internet en 1999).

## Les festivités de printemps

Les festivités d'avant l'été ont été marquées par les spectacles de fin d'année des établissements scolaires, les expositions et productions des associations, la troisième fête de l'environnement de Serris et notre traditionnel repas républicain du 13 juillet.

Le dossier du mois, en pages intérieures, porte sur le développement durable.

### Un été studieux

Nous profiterons de l'été pour rajeunir notre site Internet (www.mairie-serris.net). Vous pourrez le (re) découvrir dès la fin du mois d'août.

De nombreux travaux seront réalisés dans nos quatre écoles pour préparer dans les meilleures conditions la rentrée scolaire. Toutes les classes maternelles et élémentaires existantes ont été maintenues par l'Inspection Académique. Une classe élémentaire supplémentaire sera ouverte à l'école Jules Verne. Dans l'attente du lycée définitif, "Émilie du Châtelet", dont le permis sera déposé au mois d'août, des classes de première ouvriront pour la première fois dans les locaux provisoires du quartier des Marmousets.

Plusieurs rues et impasses seront rénovées durant l'été dans le village.

L'environnement immédiat de la Mairie de quartier, dans le bourg, est terminé. On y trouve un square et un lieu de promenade apprécié, marqué par la sculpture de Fanjol. L'inauguration de ce square, réalisé par des techniques de développement durable, se fera à la rentrée.

Sur la place d'Ariane, la Médiathèque Intercommunale du Val d'Europe (gérée par le SAN) devrait, elle aussi, ouvrir ses portes en septembre.

## Un parcours résidentiel pour tous

Près de la Place de Toscane, une résidence, Résidétapes, de plus de 100 studios à destination de jeunes travailleurs et d'étudiants, a été inaugurée en juin. Quelques logements ont été mis à disposition de SOS Femmes.

Le quartier de l'Hôtel de Ville verra bientôt le lancement de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et de soins de suite.

À plus long terme (2010), au nord de l'Hôtel de Ville, a été validé un projet de plus de 200 logements dont 30 en accession sociale. En effet, la commune souhaite diversifier son "parcours résidentiel". Nous avons obtenu, en bas de ces logements, une réservation pour une boulangerie donnant sur la Place Antoine Mauny.

Parallèlement, d'importants projets devraient voir le jour sur la zone d'activités du Prieuré (près de l'autoroute).

Comme vous pouvez le constater, les manifestations festives de juin et juillet ont été aussi accompagnées de travaux studieux qui se poursuivront tout au long de l'été pour préparer une belle rentrée.

Il me reste à vous souhaiter à toutes et à tous un excellent été.

Bien cordialement. Denis Gayaudon,

Dellis Gayaudolli,

# Le Serrissien

Directeur de la publication

Denis Gayaudon, Maire de Serris.

Comité de rédaction

Sylvie Audrain, Martine Offroy, Geneviève Chaffard, Philippe Descrouet, Luc Chevalier, Sylvain Guillebaud, Roger Dumont, Philippe Richard.

Secrétariat de rédaction

Service Communication.

• Photos:

Nicolas Humbert, Katell Hellegouarc'h.

Conception graphique

Service Communication.

Impression:

Imp. Concept Promotion.

Tirage:

4 000 ex.

N° ISSN en cours d'obtention.

Maire de Serris.



# EN VUE, TRÈS VITE

- 4
- Postes à pourvoir
- Foire au grenier et forum des associations.
- Modification du règlement intérieur du Centre de Loisirs.
- Animations ouvertes du Centre de Loisirs.

# **DOSSIER**

- Développement Durable
  Par Martine OFFROY,
  Maire Adjointe
  chargée de
  l'Environnement
  et des Espaces verts
- Les éco-gestes.

# L'ALBUM DE SERRIS

- nnement.
- Printemps de l'Environnement.
- Le temps des Kermesses.
- Fête de la Musique.
- Marathon photo Fnac.
- Fn bref...
- Bal populaire du 13 juillet.
- Exposition de l'Atelier.

# ENCART DÉTACHABLE

Cartes postales de Serris.

17

# Sport:

un record de France battu aux 110m de Serris

# COUP D'ŒIL

- Que de chemin parcouru.
- Le quartier du lac.
  Par Anicet Fabriano
  Maire Adjoint
  Chargé de l'Aménagement
  et de l'Urbanisme
- Ouverture de Résidétapes.

# **SPORTS**

- Planète Sport fête la fin d'année.
- 5° édition des 10 km de Serris Val d'Europe.
- Fête de fin d'année des associations sportives.

# **DÉMOCRATIE**

■ Délibérations du Conseil Municipal. 36

# **AU QUOTIDIEN**

- Démarche : Attestation d'hébergement.
- 38
- Communiqués.
- Prévention sécurité : sécurité routière.
- Les commerces de la Place Antoine Mauny.



# À l'affiche

# Foire aux Greniers et Forum des Associations

La Foire aux Greniers de Serris aura lieu le dimanche 2 septembre 2007, de 9 h 00 à 18 h 00, boulevard Robert Thiboust et Ferme des Communes.

Inscription à l'Hôtel de Ville de Serris, du 11 juillet au 24 août inclus, du mardi au vendredi, en matinée, selon les horaires d'ouverture.

Tarifs: (minimum 2 m linéaires)

- 4 euros le mètre linéaire pour les Serrissiens
- 6 euros le mètre linéaire pour les extérieurs
- 32 euros le mètre linéaire pour les professionnels.

Buvette et restauration sur place.
Structure gonflable
gratuite pour les enfants.

## Pièces à fournir:

- justificatif de domicile,
- pièce d'identité,
- paiement intégral de la réservation
   (Les chèques sont à établir à l'ordre du "Trésor Public"),
- le règlement (remis lors de l'inscription) signé, lu et approuvé,
- l'attestation (remise lors de l'inscription) signée, lu e et approuvée.

Si vous voulez rencontrer les associations de Serris, rendez-vous à la 6 édition du Forum des Associations (sportives, culturelles, festives et ludiques), le dimanche 2 septembre 2007, de 10 h 00 à 17 h 00,





# Animations ouvertes du Centre de Loisirs

Le Centre de loisirs 1,2,3 Soleil vous convie à des activités ludiques, conviviales et gratuites, pour tous les enfants. Venez nombreux!

leudi 9 août, de 14 h 00 à 16 h 00

Rallye photo

Pour les 4-6 ans.

Centre de loisirs 1,2,3 Soleil

Vendredi 24 août, de 10 h 00 à 12 h 00

Chasse aux trésors

Pour les 3-4 ans.

Centre de loisirs 1,2,3 Soleil

Mardi 28 août, de 14 h 00 à 16 h 30 Grand jeu: "le tour du monde"

Pour les 6-8 ans. City stade

Mardi 28 août, de 14 h 00 à 16 h 30

Rallye photo dans Serris

Pour les + de 8 ans et leurs parents.

Rendez-vous à 1,2,3 Soleil

Départ des animations 1/2 heure après l'heure indiquée.

Centre de Loisirs 1,2,3, Soleil 8 rue de Navarre - Tél. : 01 60 42 62 67



# Modification du règlement intérieur des centres de loisirs

Modifications apportées au paragraphe 6 du règlement intérieur du Centre de Loisirs, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007, lors du conseil municipal du 28 juin 2007.

- en ce qui concerne les mercredis, les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Les annulations doivent être faites au service Maëlis, avant le jeudi midi de la semaine précédente. Toute absence non justifiée sera facturée.
- Pour rappel, en cas d'absence, les droits de participations ne sont pas restitués, à l'exception de la présentation d'un certificat médical à remettre au service Maëlis dans un délai maximum de huit jours (à partir du premier jour d'absence).

Règlement intérieur consultable dans les structures ou en mairie.

D'autres offres d'emploi sur www.mairie-serris.net, rubrique vie économique

# Postes à pourvoir

Le service Enfance Jeunesse de la mairie de Serris recherche pour la rentrée scolaire de septembre 2007 des animateurs pour les temps périscolaires.

Du lundi au vendredi (hors mercredi), soit 21 heures par semaine :

- 2 accueils du matin (de 7 h oo à 8 h 30)
- 4 temps du midi (de 11 h 30 à 13 h 30)
- 4 accueils du soir (de 16 h 30 à 19 h 00)

Nous recherchons aussi des animateurs disponibles uniquement pour les temps de midi, soit 8 heures hebdomadaires. L'animateur devra :

- être capable de travailler en équipe,
- encadrer des activités de loisirs et les adapter aux différents publics (maternelles et élémentaires),
- faire découvrir et pratiquer plusieurs activités,
- encadrer le repas des enfants.

### **Candidatures**

(lettre de motivation et CV) à transmettre à la Mairie de Serris 2 place Antoine Mauny 77 700 Serris

# Pour plus de renseignements

téléphonez au Centre de Loisirs "1,2, 3 Soleil" au 01 60 42 62 27

# **Environnement**

# Le Développement durable

En adoptant en 1992 "la déclaration de Rio" texte fondateur sur l'environnement et le développement, les pays participants au sommet de la Terre de Rio (173 pays) ont reconnu que développement économique, cohésion sociale et protection de l'environnement sont bien les 3 piliers indissociables de ce concept émergeant qu'est le Développement durable...

"Parce que l'avenir de nos enfants nous engage", le bon sens voudrait que ce défi majeur soit à prendre comme LA valeur de référence pour notre XXF siècle.

De ce constat mondial, relayé fébrilement par une succession d'autres sommets, protocoles et directives diverses, l'état français affirme enfin 15 ans après, son engagement solennel sur ce thème en créant un ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durable, porteur d'un message fort au travers de la préparation des Grenelles de

Ce qui était dans l'air du temps est devenu en quelques semaines un impératif incontournable. Les événements s'accélèrent. Réduire de 20 % les gaz à effet de serre d'ici 2020 et en même temps, élever de 20 % la part des énergies

renouvelables, c'est la politique

dernier.

énergétique imposée aux chefs d'état européens depuis mars

l'Environnement prévus cet automne.

L'action locale reste considérable même si elle est déjà bien entamée dans un grand nombre de territoires pour répondre à cette nécessité, chère à N. Hulot: "... de placer les enjeux écologiques au cœur des préoccupations de la politique territoriale." Petit tour d'horizon du secteur :

Avec l'adoption d'un Plan Régional de l'Énergie, et l'ambition de devenir une éco-région, dotée a priori d'un fort potentiel à développer dans l'éolien et le solaire, **l'Île** 

**de France** n'est pas en retard en matière d'économie d'énergie, avec une

> priorité donnée aux transports en commun, l'utilisation de chauffe-eau solaires et le raccordement de plus de 300 000 logements au réseau géothermique...

> > Un projet de charte de l'environnement est en projet à l'Association des Maires de France.

Outre les nombreuses initiatives développées depuis plusieurs années (s'appuyant notamment

sur le pôle de compétitivité ville et mobilité durable situé à Descartes) **le Département de Seine et Marne** vient d'adopter son agenda 21.

**L'Epafrance** vient de signer avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment une convention visant à



Martine OFFROY

Maire Adjointe
Espaces verts
Environnement

imposer des principes Haute Qualité Environnementale (HQE) dans les constructions à venir.

La Haute Qualité Environnementale est également prise en compte dans les équipements construits par **le SAN**.

C'est dire l'ambition de notre secteur qui s'est véritablement mobilisé dans la recherche et l'application de pratiques permettant une meilleure performance environnementale.



Serris n'est pas en reste, son action a d'abord été concentrée dans la création et le maintien d'un cadre de vie à l'échelle d'un territoire qui se développe : mise en place d'un réseau de liaison douce, maillage paysager des quartiers, préservation et développement des espaces verts, programmation qualitative de logements sociaux favorisant leur insertion dans le tissu urbain, optimisation du tri sélectif et de la propreté urbaine, réglementation évolutive et rigoureuse du domaine public, nombreux dispositifs de veille et de prévention d'actes de malveillance... En somme tout ce qui concoure à apporter un climat harmonieux et favorable à l'esprit civique et à la citoyenneté, tout ce qui permet de promouvoir cette conception du bien vivre ensemble, de la renforcer et de l'ancrer définitivement sur notre territoire.

Les bases d'un environnement de qualité aujourd'hui bien consolidées, c'est naturellement que le traitement de notre cadre de vie évolue dans un contexte plus tourné vers la durabilité, la fiabilité, l'équité et la solidarité, notions issues directement du développement durable.

La préparation des journées de l'environnement (organisées depuis plusieurs années et qui a mobilisé l'ensemble de nos services) a été un moment clé dans notre action en faveur du développement durable. Des mesures sont d'ores et déjà prises, distribuées à plusieurs niveaux et impliquant l'ensemble de la municipalité :

- Bilan énergétique réalisé par phase dans nos équipements. Cette année, cette étude porte sur les groupes scolaires et l'éclairage public. Cette période de diagnostic est primordiale afin d'identifier les enjeux à venir.
- Étude d'un protocole avec EDF afin de définir des actions valorisant l'environnement et les économies d'énergie.
- Mise en place d'un atelier pédagogique permanent dans les écoles, familiarisant les enfants aux économies d'énergie.
- Insertion de matériaux H.Q.E. dans les programmes publics d'aménagements.
- Obligation aux maîtres d'œuvre, bailleurs et autres d'utiliser des matériaux renouvelables afin de limiter l'impact de risques environnementaux
- Élaboration d'une charte d'utilisation des bâtiments communaux (à destination de tous les utilisateurs : personnel communal, associations, particuliers et autres...)

Cette première impulsion écologique, ayant une implication budgétaire pour l'instant réduite, servira de socle pour amorcer un programme plus élaboré dans les années à venir. L'exemplarité devra se pérenniser au moyen d'un outil collectif à mettre en place où l'éco-citoyenneté soutenue par le processus de démocratie participative sera essentielle.

La rédaction d'un agenda 21 communal marquera la prochaine étape de notre démarche globale.

# Faire attention à la planète même en vacances

À partir de ce numéro, vous trouverez une rubrique environnement dans chaque Serrissien. Pour commencer, quelques conseils de saison sur notre comportement écologique en vacances.

# e respecte la faune et la flore :

Les réserves naturelles et les parcs nationaux sont soumis à des réglementations particulières, qui visent à protéger les espèces et les espaces. L'impact des randonneurs sur la nature peut être ravageur. Il est donc important de respecter les règles ou recommandations qui s'appliquent. (Les parcs nationaux accueillent en France plus de 7 millions de visiteurs par an)

Respectez les zones sensibles telles que les dunes littorales. Elles sont encadrées par des clôtures qui protègent la végétation (grandes herbes qui aident à fixer la dune).

Évitez de cueillir les plantes, elles peuvent être rares et protégées. De même pour les papillons que l'on doit laisser en liberté. Quant à l'écorce des arbres, les graffitis que l'on veut immortaliser déclenchent l'arrivée de parasites qui détruisent l'arbre entier. Les animaux recherchent également la tranquillité, veillez à rester discret pour mieux les admirer. Toute plante, tout animal, même les plus banals, ont un rôle à jouer dans la nature.



Le camping sauvage est à éviter : les zones aménagées préservent mieux la nature et les randonneurs.

Une cigarette jetée par la portière d'une voiture équivaut à un réchaud à gaz ou un barbecue. Les rayons du soleil à travers une bouteille de verre abandonnée peuvent provoquer un incendie, par effet de "loupe". Le feu, qui se propage très vite dans une forêt (surtout quand il y a du vent) provoque des dégâts considérables sur la faune et la flore : il est impératif d'être vigilant.

Les milieux aquatiques sont fragiles, il faut donc éviter de piétiner le fond ou de remuer la vase, de déplacer des cailloux ou d'arracher les plantes, pour ne pas troubler tout un écosystème.



# Je pratique un sport adapté :

Parce qu'ils sont pratiqués en contact direct avec la nature, les sports de plein air ne sont pas sans impact pour le milieu : le bateau, la plongée, l'équitation, le VTT, l'escalade, la randonnée... sont beaucoup d'occasions de le perturber. Tenez-vous informé sur les zones autorisées, les circuits mis en place et les recommandations propres à chaque sport (par exemple : ne pas utiliser d'ancre, maîtriser le mouvement des palmes, ne pas toucher ou ramasser les coraux...).

La pêche pratiquée de manière excessive n'est pas

recommandée : il faut se limiter à la consommation familiale et respecter les tailles minimales des poissons, crustacés et coquillages, pour assurer le renouvellement des espèces. Certaines d'entre elles sont protégées par la loi et soumises à des restrictions (par exemple : la collecte des oursins est strictement interdite du 1er mai au 31 août, pendant la période de reproduction), il est donc bon de s'informer.

# 'économise l'eau :

L'eau potable est parfois très rare dans certains pays : il faut l'utiliser avec modération, notamment pour la toilette. (Un touriste dans un hôtel en Afrique consomme 7 à 10 fois plus d'eau pour se laver qu'un habitant local pour arroser son champ et nourrir sa famille).

Par ailleurs, il faut limiter au maximum les pollutions car les infrastructures de traitement peuvent être inexistantes ou peu performantes : les lessives sans phosphates, les savons et détergents biodégradables sont à privilégier.



Enfin, il faut s'efforcer, dans le cadre d'un voyage "à la dure", de laver son linge ou de faire sa toilette en aval des habitations et à distance des points d'eau potable.



# Je ne laisse pas de déchets derrière moi

Abandonner ses déchets dans la nature a de lourdes conséquences. Les eaux et les sols sont durablement pollués par des piles ou des huiles de moteur. Même un simple papier gras jeté dans une rivière va se retrouver dans la mer! Le moindre déchet abandonné dans la nature a de fortes chances de s'y trouver encore l'année suivante.

Avant de partir en voyage, les bagages doivent être préparés avec soin, le matériel à emporter débarrassé de ses emballages qui seront triés à la maison. Autant de déchets qui ne seront pas laissés sur place!

Sachez que certains pays ne disposent pas d'infrastructures

pour éliminer convenablement les déchets : il vaut mieux dans ce cas repartir avec ceux qui sont non destructibles (sacs plastiques, piles, batteries...).

La démarche responsable quand vous partez en voyage est de prendre avec soi un sac plastique pour y déposer ses déchets (Un chewing-gum jeté a besoin d'environ 5 ans pour se dégrader naturellement, une canette plusieurs dizaines d'années).

# Album de Serris

# Animation

# Printemps de l'Environnement



Gilbert BRULFERT Conseiller Municipal Déléquée à l'Animation

Depuis plusieurs années, la Municipalité organise le Printemps de l'Environnement, un moment d'échanges et de convivialité, invitant pour l'occasion les habitants à la découverte et à la protection de leur environnement et à les sensibiliser aux nombreuses actions visant à sa valorisation. L'édition 2007 s'est déroulée le 16 juin dernier. Animations, expositions, ateliers divers et débats ont été proposés dans 4 lieux différents. Un aperçu illustré et commenté de cette journée, malheureusement pluvieuse.

Malgré les averses qui ne nous ont pas épargnés, **le parcours écologique** prévu dans la matinée, a réuni des Serrissiens désireux de partager ce moment de convivialité pour découvrir le site à vélo, en empruntant le réseau de piste cyclable, depuis l'Hôtel de Ville. Ce fut l'occasion de revenir sur l'histoire de la Commune, de capter la symbolique de l'équilibre offert entre urbanité et espaces verts, mais aussi de connaître les futurs projets s'inscrivant dans une démarche éco-responsable. L'exemple du projet de restauration de la ferme des Célestins, route de Meaux, illustre bien cette volonté : respect du bâti et de l'identité, respect de l'environnement, équilibre et solidarité. (un article plus détaillé sera proposé prochainement sur ce dossier).

répondre à des critères environnementaux bien ciblés : une liaison transversale où le mode doux de circulation est sécurisé, un lieu paisible de promenade et de détente, une approche écologique avec l'installation de récupérateur des eaux de pluie (servant à l'arrosage du potager des enfants du centre de loisirs), la mise en œuvre d'un revêtement à base de liant végétal, et un éclairage solaire.

La balade s'est terminée dans le Parc des Communes où un buffet bio proposé par la Vie Claire nous attendait.



Un arrêt derrière la mairie de quartier du bourg a permis d'admirer le jardin récemment aménagé, lieu emblématique dont la conception paysagère devait



Véhicule au gaz :

GDF a présenté le nouveau véhicule Citroen C3 GNV (gaz naturel véhicule) à "dicarburation", la première voiture particulière dotée de ce nouveau carburant en plus de son réservoir à essence traditionnel. Ce véhicule offre la possibilité de "faire le plein" à domicile, via des compresseurs de la taille d'un chauffe-eau. Le GNV devrait permettre d'économiser 20 % d'émission de

CO<sub>2</sub> à effet de serre.

**Jeu de l'oie :** Proposé par les animateurs de centres de loisirs sur le thème de l'écologie. Ce jeu qui s'est déroulé dans le parc des Communes était destiné à tous, petits et grands et consistait à répondre à 62



questions. Une façon ludique de se familiariser avec l'environnement et de développer l'éco-citoyenneté.

# Expositions de l'O.N.F. (Office Nationale des Forêts) et de Véolia :

La France a pris l'engagement de stopper l'érosion de la biodiversité en 2010. Au service de cet objectif, **l'ONF** participe à la conservation de la biodiversité tant dans sa gestion forestière que par des actions spécifiques en faveur des espèces et milieux à haute valeur patrimoniale.

Car "Préserver la biodiversité, c'est assurer la pérennité de la vie sur la terre". Nous apprenons que par la photosynthèse, la forêt contribue à diminuer la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère en absorbant les dioxydes de carbone. Source d'énergie et de matériaux renouvelables, elle permet de réduire la consommation d'énergie fossile.

**VÉOLIA**, leader mondial des services à l'environnement et prestataire de la commune pour tout ce qui concerne le tri sélectif, le balayage mécanisé et la propreté urbaine présentait une exposition interactive sur l'ensemble du cycle du déchet : opérations de nettoyage, maintenance et dépollution, services de collecte, tri, transfert, traitement



et valorisation. Un petit jeu a permis aux visiteurs de tester leurs connaissances dans ce domaine.

# Stand de produits bio:

Une dégustation de produits bio proposée par l'enseigne "La Vie Claire" installée depuis peu sur la place de



Toscane se déroulait au Parc des Communes. Une occasion de découvrir une variété de produits savoureux : charcuterie, fromage, boissons alcoolisées ou non...

## Ateliers de jardinage :

Ces ateliers sont déjà opérationnels dans tous les centres de loisirs, mobilisant la présence d'un grand nombre d'animateurs et plusieurs séances de travail de la terre par des groupes d'enfants motivés.



Cette journée fut l'occasion pour d'autres enfants de préparer eux-mêmes leur plantation et de repartir avec.

## Emprunte écologique:

Permettre au public d'effectuer le test de N. Hulot "un



Nous remercions l'ensemble du personnel communal et en particulier les animateurs du Centre de Loisirs pour leur participation à cette journée, sans lesquels notre action n'aurait pu avoir lieu.

# Album de Serris Scolaire

# Kermesses spectacles et expositions!



La fin d'année scolaire rime toujours avec les kermesses et les spectacles des écoles. Cette année 2007 n'a pas dérogé à la tradition. Retour en photos sur ces événements incontournables de la vie de nos jeunes Serrissiens.



Sylvie AUDRAIN

Maire Adjointe

Chargée de

l'Enseignement,
de la Petite Enfance
et de l'Enfance.

M<sup>me</sup> Audrain, Maire Adjointe, Chargée de l'Enseignement, de l'Enfance et de la Petite Enfance et M. Gayaudon, Maire de Seris, ont remis, un dictionnaire, offert par la Mairie, aux élèves des 4 groupes scolaires entant au collège.



Remise des dictionnaires aux futurs 6e de l'école Jules Verne.





Kermesse de l'école Henri Matisse, le 16 juin.



Exposition de travaux réalisés par les enfants d'Henri Matisse.



Kermesse de l'école Jean de La Fontaine.



Kermesse de l'école Jean de La Fontaine.



Kermesse de l'école Robert Doisneau.





Le traditionnel concert de chant choral de l'école élémentaire Robert Doisneau, le 15 juin 2007.





Henri Matisse. Spectacle donné après les cours de théâtre financés par la Mairie cette année à Matisse et à Jean de La Fontaine.



Spectacle de l'atelier théâtre du collège Madeleine Renaud.





Spectacles de théâtre de l'école Jean de La Fontaine.

# Album de Serris

# Animation

# Fête de la Musique

La traditionnelle Fête de la Musique a eu lieu cette année sur trois sites : la Place de Toscane, la Ferme des Communes et le parvis de l'Hôtel de Ville en partenariat avec la Fnac Val d'Europe.



**Gilbert BRULFERT**Conseiller Municipal
Délégué à l'Animation



Dax-Events sur la Place de Toscane.



2 groupes de l'école de musique de Serris ont animé l'apéro musical offert par la Mairie au centre culturel.



la Batoukada de Serris et No Name ont pris la suite...



Bartabas a clôturé la fête de la Musique Ferme des Communes



Le Groupe Corvette puis 2 DJ ont fêté la musique Place de l'Hôtel de Ville.



Che'mempa a eu beaucoup de succès place de l'Hôtel de Ville.

# n Bref...





Soirée Mousse organisée par Music'Anim le samedi 30 juin à l'école Jules Verne.



Le Feu de la Saint Jean, organisé le 24 juin par la mairie de Serris en partenariat avec le RCVM et Musique Passion.



à la Ferme des Communes.



Auditions de l'École de Musique Serrissienne, le 9 juin 2007.



Visite en vélo commentée par le Maire, comme chaque année : l'occasion de découvrir notre commune, son histoire et ses futurs aménagements.



Le 23 juin dernier, Monsieur Gayaudon (à gauche), Monsieur Debout, Maire de Villeneuve Saint-Denis et son 1er Adjoint, Monsieur Roland (à droite), ont récompensé Monsieur Bruno Canciani (au centre) pour un acte de bravoure : il a sauvé un jeune





Le samedi 26, remise des récompenses du Concours des Maisons Fleuries et du Concours des Illuminations de Noël 2006 par Madame Offroy, Maire Adjointe chargée de l'Environnement et des Espaces Verts.

# Album de Serris

# Animation - Culture

# Premier Marathon Photo Fnac Val d'Europe

Le samedi 2 juin, la Fnac Val d'Europe et la Mairie de Serris organisaient la première édition du Marathon de la photo numérique.

53 équipes, dont 30 de Serris s'étaient données rendezvous en ce samedi 2 juin pour participer au premier Marathon photo numérique. Par équipe de deux personnes, munies de leur équipement photo numérique, les 53 équipes ont sillonné la ville toute la journée, à la recherche de clichés illustrant les 3 thèmes donnés : les places de la ville de Serris, l'intégration des espaces verts et fleuris dans l'urbanisme de la ville et la ville en mouvement (le développement de l'urbanisme, les chantiers).

Les équipes disposaient de 2 heures par thème pour prendre les photos et en rapporter 2 au point de téléchargement Fnac. Les participants prenaient alors connaissance du nouveau thème et repartaient pour 2 heures, pas question de traîner en chemin. Heureusement, les participants ont pu prendre des forces, le midi, lors du déjeuner au restaurant Chez Gaston.

ont parcouru toute la commune à la recherche des

Du bourg au centre urbain, les 106 photographes amateurs

photos qui seraient susceptibles de leur faire gagner les

Place de Toscane : les participants ont tout essayé pour trouver le bon cliché.

3 lots mis en jeu : un reflex numérique Canon 400 D pour la première équipe, un VTT Affic 26 Go Sport, pour la seconde et un chèque cadeau de 150 euros "La Vallée Village" pour la troisième. Le jury, composé d'amateurs passionnés et de professionnels, devait déterminer, sur la base de 3 critères (respect du thème imposé, originalité de son traitement, qualité esthétique) les 3 équipes victorieuses.

Cette journée marathon s'est terminée avec la proclamation des résultats à 20 h 00, dans l'Hôtel de Ville de Serris. en présence de M. Denis Gayaudon, Maire de Serris et de Laurent Muller, Directeur de la Fnac Val d'Europe :

- 1er: M. Franck Baudiffier, et son fils Léo (5 ans),
- 2<sup>e</sup>: M<sup>||e</sup> Alexandra Diaz de Ciero et M. Grégoire Dieu,
- 3<sup>e</sup> : M<sup>lle</sup> Céline Lladous et M. David Del Vecchio.

Une partie des clichés est visible dans le hall de la mairie de Serris. Vous pouvez aussi retrouver tous les clichés sur www.marathonphotofnac.com.

Cela vous donnera sûrement envie de participer l'an prochain à un marathon photo!



Les lauréats récompensés dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville en présence de M. Gayaudon et de M. Muller.



Photo de l'équipe qui a terminé première : Franck et Léo Baudiffier.



M<sup>lle</sup> Alexandra Diaz de Ciero et M. Grégoire Dieu ont décroché la deuxième place.



Sélection "Le Serrissien" : Camille et Éric Urbain



3° prix : Céline Lladous et M. David Del Vecchio

Retrouvez d'autres clichés choisis par le Serrissien dans notre encart détachable "cartes postales de Serris".



Sélection "Le Serrissien" : l'équipe de David Vacchetta.



# Album de Serris

# Animation

# Bal républicain du 13 juillet 2007

Cette 3<sup>e</sup> édition du Bal Républicain organisée par la Mairie de Serris à l'occasion de la Fête Nationale a encore remporté un franc succès! Plus de 500 Serrissiens s'y étaient donnés rendez-vous pour un moment fort de convivialité autour d'un buffet et dans une ambiance musicale.

Le 13 juillet dernier, pour la troisième année consécutive, la Mairie de Serris en collaboration avec les associations Musique Passion et Music' Anim ont organisé le traditionnel Bal Républicain.

Dans une ambiance très conviviale, et sous un soleil rare en ce mois de juillet, les Serrissiens se sont rendus à la Ferme des Communes pour goûter aux joies du buffet et des animations musicales. L'orchestre a donné au repas, des airs de guinguette et de musettes avant que l'association Music'Anim ne prenne le relais jusqu'à une heure du matin pour des musiques plus modernes. Ce bal populaire haut en couleurs est devenu un rendezvous incontournable avant les vacances.



Plus de 500 personnes se sont rendues au bal populaire.



Les buffets ont attiré de nombreux convives.



L'accordéon a accompagné les Serrissiens lors du repas.



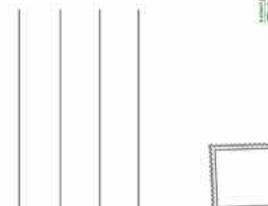
Festival de lumières pour la soirée dansante animée par Music'Anim.



Serris 77 700 - Commune du Val d'Europe



Serris 77 700 - Commune du Val d'Europe



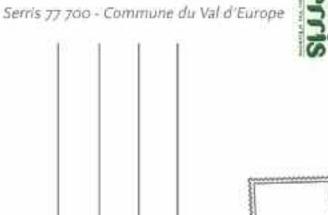
Constant graphique - Marce de Serra Placto représentative - Sono ville figure print par l'amotron et Lorienno SCAP (Agin

Consume graphique - Marrie de Sancia Photos de Pare des Communes Persa pair Maria (ETICNET) de Natida S'APUCA

Cotation prophysic Marry & Servi Works & G Plant & Toscans proprior stone SCHMCODE & Mar SIVISAY

Serris 77 700 - Commune du Val d'Europe







# n Bref…

400 à 500 visiteurs se sont rendus à l'exposition de l'Atelier, les 23 et 24 juin derniers

au bâtiment d'exposition de la Ferme des Communes pour admirer les 400 œuvres inédites réalisées cette année par les 100 élèves de l'association.

- 1" prix adulte, EECKHOUTTE Nadine pour "Vénezia" Prix du public :

- 1<sup>er</sup> prix adolescent, VIVES Noémie pour "habits de fêtes"

- 1er prix modelage, GAONAC'H Sébastien pour "Radjah"







Prix du public, catégorie adulte 1er prix adulte, EECKHOUTTE Nadine pour "Vénezia".





1<sup>er</sup> prix modelage, GAONAC'H Sébastien pour "Radjah"



1<sup>er</sup>prix adolescent, VIVES Noémie pour "habits de fêtes"



Spectacle de l'AC Théâtre Val d'Europe, le vendredi 29 juin à la Ferme des Communes.

### Association "L'Atelier"

cours de dessin-peinture-modelage, tous niveaux (débutants bienvenus) pour adultes et adolescents (à partir de 11 ans)

Animés par Mme Édith MARTIN

Lieu: Maison communale des 4 saisons à Serris

Pour tous renseignements: 06 26 55 10 60 et 01 60 43 24 00



# **Coup** d'œil

# Anniversaire

# Que de chemin

# parcouru

Petite rétrospective du bulletin municipal.

Septembre 1995 1<sup>er</sup> numéro du Serrissien, réalisé en photocopies sur du papier à entête et tiré à 1000 exemplaires.

Le Verrienien.





Serrissien N° 17 d'août 1998 : Les articles sont en 2 couleurs depuis le numéro 14 d'octobre 1997.

Serrissien N° 20 : photo couleur en pleine page pour la une. Le cahier central est aussi en couleur.











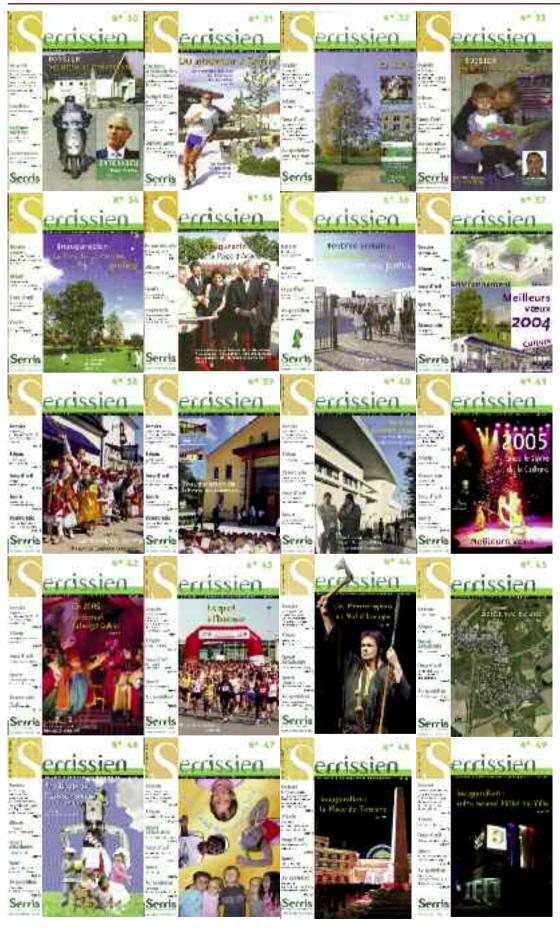








Serrissien N° 28 et sa nouvelle formule : nouveau format, nouvelle maquette et présence de grandes rubriques récurrentes (album, sport, démocratie, etc.). Le Serrissien est entièrement en couleur.



Serrissien N° 41 : apparition de la rubrique Prévention Sécurité.

Apparition du premier encart détachable dans le Serrissien N° 44 : les commerces du bourg.

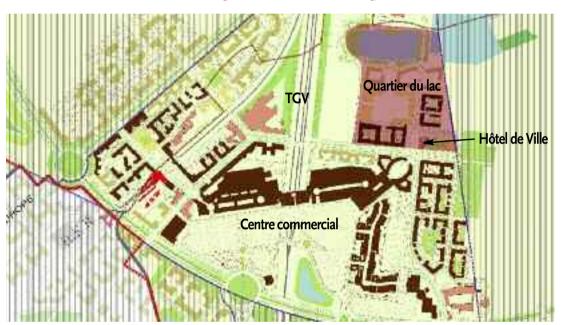
Serrissien N° 45 : distribué à tous les Serrissiens avec le DVD "Les Mérovingiens au Val d'Europe" réalisé à l'occasion des Journées du Patrimoine. Tirage : 4000 exemplaires.

# **Coup**d'œil

# Aménagement

# Au nord de Serris: le quartier du lac

Au nord de Serris, un nouveau quartier se dessine, le quartier du lac.



L'aménagement du quartier Nord dit "Quartier du lac" se poursuit. L'arrivée de l'hôtel de Ville au mois de mars lui a donné une nouvelle dimension. Il est bordé au Sud par le cours du Danube, à l'Ouest par la voie TGV et au

Nord par le "Lac". Il s'agit en fait d'un bassin de rétention d'eau pluviale, pour l'instant à sec, qui sera prochainement mis en eau et dont les berges vont être aménagées pour le plaisir des piétons et des cyclistes.

Le long du cours du Danube, un nouveau quartier urbain se dessine avec sa place, ses jardins et l'Hôtel de Ville. Une salle des fêtes près du Parc Urbain complétera cet ensemble dès 2010.

De l'autre côté de la place de l'hôtel de Ville (Place

Antoine Mauny) une résidence immobilière (bât A sur le plan de droite) déjà construite de près de 120 logements (avec commerces en rez-de-chaussée : agence immobilière, banque, presse, très prochainement une brasserie) sera complétée par un immeuble d'une trentaine de logements en accession sociale à la



Vue sur le futur lac

## propriété venant clore cette place vers l'Est (bât

**B**). Ainsi la commune de Serris possédera un réel parcours résidentiel au sein de son parc de logements. Afin de faire vivre ce quartier et en complétant ainsi les commerces environnant, la commune envisage d'acquérir au sein de ce programme un local commercial d'environ 200 m² qui sera destiné à l'implantation d'un commerce de proximité : une boulangerie.



Place de l'Hôtel de Ville en direction de la place de Toscane

En remontant le cours de l'Elbe, au nord du programme d'accession sociale, une réserve foncière de 11 000 m² permettra de réaliser si nécessaire un 5° Groupe Scolaire et un Centre de loisirs.

Un équipement pour les préadolescents et une Maison de Quartier (bât C et D) sont d'ores et déjà en cours de programmation. Sur les 7 000 m² restants, le second gymnase de Serris (bât E),

réalisé par le SAN, sera majoritairement dévolu au Hand-ball et aux pratiques intercommunales. Il permettra d'accueillir jusqu'à 1000 spectateurs. C'est aussi un outil indispensable pour la pratique de l'éducation physique des lycéens de Serris. Comme le lycée définitif, il sera livré dès la rentrée 2010.

Un terrain de jeux de plein air (playground) accompagnera ces équipements.

Au nord de l'Hôtel de Ville des logements en accession à la propriété sont en cours de construction, un bâtiment de 70 logements (bât F) et un autre de 97 logements (bât G).

Face au futur lac, 160 autres logements en accession vont voir le jour sur 2 programmes, le premier en 2009 et le second en 2010. Ces logements viendront clore la 3° phase d'aménagement de notre commune.

Enfin, en se dirigeant vers la place d'Ariane, un programme de 146 logements vient d'être inauguré, il s'agit d'une résidence sociale **(Résidétape, bât H)** de 126 studios dédiés à de jeunes travailleurs et de 20 logements.

Entre cette résidence et la place Antoine Mauny, débuteront prochainement les travaux d'un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD, bât I) et de Soin de Suite (après hospitalisation) de 192 chambres.

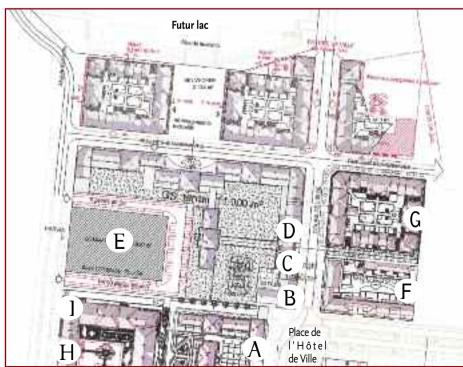


Anicet Fabriano

Maire Adjoint

Aménagement

Urbanisme





Place Antoine Mauny et ses commerces.



Place de l'hôtel de Ville en direction du futur lac.

# Social

# Une Résidétape® à Serris

Le vendredi 22 juin a eu lieu l'inauguration de la Résidétape à Serris. Cette nouvelle résidence est destinée à répondre au besoin temporaire de logement.

L'évolution des modes de vie et la transformation des conditions de travail modifient la demande de logement. Elles donnent aujourd'hui une nouvelle dimension au besoin temporaire de logement. Territoires, entreprises, acteurs du logement recherchent des solutions efficaces pour répondre à la montée rapide de cette demande sociale. Des publics de plus en plus nombreux et variés sont concernés : jeunes en formation, en recherche ou en situation de premier emploi, salariés en mission ou en stage, travailleurs saisonniers, étudiants salariés, etc.

Dans cette situation les bassins d'emploi en développement doivent disposer d'une offre de logements suffisante et adaptée à ces besoins spécifiques. La Résidence Relais Jeunes ouverte l'an dernier, était déjà un premier élément de réponse à ce besoin de logement.

Située au 39-43 cours du Danube, La Résidétape de Serris est la deuxième du Val d'Europe après celle de Chessy. Une Résidétape a aussi ouvert ses portes à Montévrain en 2003. Ces 3 résidences sont idéalement situées, à proximité du RER et du centre commercial.



La Résidétape s'inscrit dans le paysage de la Commune. Difficile de déceler d'un point de vue architecturale les logements sociaux.

La Résidétape de Serris comporte 146 logements, allant du studio au T3, permettant d'accueillir des profils différents : femmes avec enfants, couples, etc. Des logements ont été mis à disposition de l'Association SOS Femmes (www.sosfemmes.com).

La Résidétape se compose de :

- 130 Studios entièrement équipés et meublés de 19 m²,
- 11 T2 de 48 m² avec chambre meublée de 2 lits simples,
- 4 T3 de 63 m² avec 2 chambres meublées,
- 1 T4 de 87 m<sup>2</sup>.

# Tous les logements comprennent :

- une cuisine équipée (réfrigérateur, plaques de cuisson),
- une salle de bain indépendante équipée,
- une pièce de vie entièrement meublée,
- un kit d'installation (vaisselle, draps, draps de bain).

L'équipe du pôle Val d'Europe apporte à chaque résident le niveau d'accompagnement et de service correspondant à sa situation et à son besoin. Les résidents ont à leur disposition un garde-meubles, une laverie, une bagagerie, une salle de réunion, des aspirateurs ou des fers à



M. Gayaudon, Maire de Serris, a rappelé la fierté de la Commune d'accueillir Résidétape.

repasser. Une équipe de gestion assure une présence quotidienne pour l'animation, l'accueil et un accompagnement sur mesure des résidents.

Résidétapes développement a été l'initiateur du projet mais la Résidétape a été développée dans une démarche véritablement partenariale, depuis sa conception, jusqu'à sa réalisation et sa gestion. La résidence est ainsi adaptée à son contexte local et son intégration à son environnement est garantie.

Avec de nombreux logements en accession et 20 % de logements sociaux, le Relais Jeunes, la Résidétape et bientôt l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, la Commune de Serris propose des modes d'hébergement diversifiés.

# Repères

Résidence labellisée Qualitel HPE 2000

Architecte: Lionel de Segonzac

Coût TTC de la résidence : 7 213 000 € Foncier : 1 149 999 € (16 %) Construction : 6 063 001 € (84 %)

Redevance: (loyer charges incluses + location mobilier

+ assurance habitation)
T1' PLUS de 18,7 m²: 500 €
T2 PLAI de 48,5 m²: 560 €
T3 PLAI de 62,3 m²: 590 €

Ces redevances sont couvertes dans une proportion moyenne de 30 %, pouvant atteindre 80 % ou plus en fonction du niveau de revenus des résidents, par des aides au logement renforcées.

Pour plus d'infos : Résidétapes Développement 19, rue de Joly 94 000 Créteil Tél.: 01 5 17 93 53 Fax: 01 45 93 46 contact@residetapes.fr

# De la bonne gestion de notre cadre de vie

La pluralité des acteurs s'impliquant dans le processus d'aménagement de Ville Nouvelle nécessite une coordination efficace pour garantir une bonne gestion.

Découlant directement de ce mécanisme pluriel qui suppose le partage des compétences, la gestion de notre cadre de vie peut s'avérer parfois délicate.

En appui sur cet outil indispensable et exemplaire qu'est l'intercommunalité, et devant la multiplication des désordres constatés, plusieurs actions sont actuellement en cours d'étude ou en attente de réalisation.

### ■ La demande de prise en compte par l'aménageur (Epafrance) des dispositifs initiés par la Commune :

- les aménagements sécuritaires de voirie
- les aménagements de pistes cyclables
- la mise en place de bornes à verre enterrées
- la mise en place de canisettes
- l'étude d'éléments paysagers propice à une gestion moins coûteuse

### ■ La demande de prise en compte par le SAN des dispositifs déjà mis en place par la Commune :

- l'installation des bornes à verre (Prévue d'ici la fin de l'année, suite à un marché d'appel d'offres),
- l'installation de mobiliers urbains supplémentaires (corbeilles, canisettes...), sur les lieux intercommunaux,
- le suivi plus rigoureux des dégradations (tags, entretiens divers...) sur les lieux intercommunaux,
- une plus grande concertation avec la Commune concernant l'instruction des permis de construire (problèmes des locaux de poubelles).

### ■ Le respect de notre environnement par les bailleurs, commerçants et autres...

- l'obligation aux commerçants de la Place de Toscane de trouver une solution pour la collecte de leurs poubelles,
- l'obligation aux bailleurs de respecter les règles de rétrocession (entretien des espaces verts pendant l'année de parfait achèvement).

Par ailleurs, consciente d'un problème récurrent de stationnement devant la gare RER, la Commune a demandé au SAN, l'étude d'une meilleure organisation.

# Sports

# Planète Sport fête la fin d'année

Le vendredi 29 et le samedi 30 juin 2007, le gymnase Éric Tabarly accueillait la 3<sup>e</sup> édition de la Fête de fin d'année de l'école multisports municipale de Serris, "Planète Sport".

Sport.



Luc CHEVALIER

Maire Adjoint
Chargé du Sport

Les 29 et 30 juin 2007, le Service Enseignement & Sports a organisé la troisième édition des olympiades Planète Sport. Le vendredi était consacré au groupe des grands, tandis que le samedi était destiné aux Baby gym. Encadrés par des parents et les éducateurs sportifs de Planète Sport, les enfants ont participé à différents ateliers (course, lancers de javelot, saut en longueur, en hauteur, parcours de motricité, etc.).



Au programme de ces olympiades : course, lancers, sauts...



Leurs performances dans ces ateliers ont été notées.

Le premier de chaque catégorie (grands et baby,

garçon et fille) a été récompensé par une coupe,

remise par M. Chevalier, Maire Adjoint aux Sports.

L'important étant avant tout de participer, tous les

enfants ont reçu une médaille pour les récompenser

d'une année sportive sous les couleurs de Planète

Samedi matin, les Baby ont eux aussi goûté au plaisir des épreuves de Planète...



Les grands récompensés en présence des éducateurs Planète Sport.



Cérémonie de récompense des Baby en présence de Luc Chevalier.

Planète Sport: saison 2007-2008

# Tout est possible sur la Planète Sport!

# Reprise de l'École Multisports le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2007.

- Des activités sportives encadrées par des éducateurs diplômés d'État et abordées de façon ludique :
  - jeux collectifs,
  - jeux d'opposition,
  - jeux athlétiques, jeux de pleine nature,
  - jeux de raquettes (badminton, tennis, etc.),
  - jeux gymniques.

# Planning prévisionnel :

Baby Gym 4/5 ans : le mercredi ou le samedi matin,

6/8 ans et 9/11 ans : le mercredi matin,

6/11 ans : 2 séances par semaine après l'école.



Les dossiers d'inscription sont dès à présent disponibles et sont à redéposer au service Maëlis, au plus tard le lundi 17 septembre 2007.





# **Sports** à Serris

# Associations

# Fin de Saison le temps des bilans

# R.C.V.M. Val d'Europe

L'équipe Senior 1 : montée de l'équipe 1 en Fédérale 3 (nationale)

Minimes: Vainqueur de la Finale Île de France.

Cadets: Invaincus durant le championnat quart nord-est France devant 84 clubs, les cadets se sont inclinés devant le Stade Français, lors d'un match de barrage pour l'accession en championnat de France. Les cadets ont été sacrés Champion d'Île de France.

À signaler: la Réserve a atteint la finale régionale.

## **Julien Cartron**

Mai 2007: Pour sa participation à une manche du championnat du monde de moto (125 cm) au Grand Prix de France au Mans.

### Palmarès:

2004 : début en compétition.

2005 : 4e en Coupe de France en 125 cm³

2006 :  $16^e$  en championnat de France  $125 \text{ cm}^3 + \text{championnat}$ 

d'Espagne.

2007: actuellement 9e du championnat de France en 125 cm<sup>3</sup>.

# Handball Club du Val d'Europe

Les moins de 12 ans filles : ce collectif fille a été créé cette saison et est devenu directement championne de Seine et Marne.

**L'équipe masculine 2** : Accède en Honneur Région (joueront en région Île de France)

### Remerciements:

Philippe Moisseron, vice président du club, arbitre régional, membre de la commission de discipline de la ligue.

Fabrice Chenon, responsable de l'équipe senior 2 masculine pour la montée en régionale.

Bastien Boutier pour sa fonction d'arbitre jeune qu'il a honoré avec assiduité et sérieux tout au long de l'année, et son aide pour l'encadrement de l'école de hand.

**Olivier et Ingrid Druyer :** pour leur investissement sur la saison

À signaler: Maintien de l'équipe 1 senior en pré nationale et Vainqueur du challenge 77





## A.S.R.V.E.

Jeunes: Meilleures Progressions

Jocelyn DEVILLIERS: passe de 30/3 à 30 Cédric COLAS: passe de 30/3 à 30 Peters Claire: Non classé à 30/2 Pennors Axel: de 15/5 à 15/3 Boucher Bastien: de 30/1 à 15/5 Beslin Geoffroy: de 30/1 à 15/5 Bensimon Mathieu: de Non classé à 30/1

Entraîneur : Éric BONET et Florent BOYS

### Vainqueur de Tournoi Jeunes

Laurie Top: Vainqueur du tournoi de l'Open de Torcy 13-14 ans et

vainqueur de l'Open de St Germain 13-14 ans

Aurélie Bettencourt: Vainqueur Open de Fontenay-Trésigny en 15-

18 ans

## Athlé Nord 77 Val d'Europe

Fabio Timbrandy : investissement à l'épreuve des 10 km de Serris Val d'Europe

**Hanan Farhoun:** Vice-championne de France de cross 2006 et vice-championne de France du 5 000 m.

Première féminine aux 10 km de Serris 2007 en 33 min 37 sec

À signaler : le record de France dans la catégorie Senior a été battu le 10 juin 2007, aux 10 km de Serris, en 27 min 28 sec.

## **Espace Moto tout terrain**

Jeunes: Meilleures performances du Club

En national minivert : Axel DREAU

En 50 cm³ régional : Scott BOURGEAT et Loîc LE JAOUEN En 65 cm³ régional : Dorian PRYZBOS et Yossi BENTEO

En 85 cm3 régional : Aaron BENTEO

### Remerciements:

- Michel Le Corronc pour la création du préfabriqué qui a permis de renforcer l'esprit de club
- Fredéric Fourgeaud pour son dévouement permanent quelle aue soit la météo.
- Vincent Bertrand pour la mécanique toujours exigeante et parfois capricieuse.

## Budokaï Serris Judo

### Jeunes:

Ségolène Sthikeva : championne de Seine et Marne cadette -52 kg et 7° au championnat IDF.

Nicolas Noé: Champion de Seine et Marne minime -34 kg Jocelyn Guenaire: 3° du championnat du 77 minime -38 kg Audrey Billebault: 3° au championnat du 77 minime -44 kg Tanguy Garrigues 3° au championnat du 77 benjamin -27 kg

# Racing Club de Serris

Les 15 ans accèdent en Excellence. Ils ont été finalistes de la Coupe du Comité 77 Nord sous la houlette de leur entraîneur Monsieur Joao De Jésus.

**Les CDM** entraînés par Thierry David accèdent en Promotion d'Honneur et joueront en Ligue la saison prochaine.

### Remerciements:

Juliette Seninge : 13 ans sélectionnée en équipe du 77 nord et en équipe de ligue Paris Île de France. 1 polo + 1 BA + 1 sac à dos

Michel FAILLE - dirigeant CDM et membre du Comité Directeur (10 ans au Club)

Éric HERVÉ - éducateur des Benjamins et des 13 ans, ainsi que trésorier du Club. Il s'est notamment occupé d'une seconde catégorie après le départ de l'éducateur 13 ans en cours de saison.

Les parents qui accompagnent les catégories de jeunes : M<sup>me</sup> et M. BLANCON Bruno DAME Yannig HIPPOLITE Gérard HOUILLET Émile VIVES

### Association de Tennis de Table de Serris

**Les Cadets** (Robin Maslowski, Jonathan Etheve, Thibaud Palierne, Théo Chapira) accèdent à la première division du 77

### Remerciements:

Aurélie Rumebe, entraîneur chargée du développement pour sa première année.

Patrice Cagnet pour son investissement auprès des jeunes (accompagnateurs en compétitions, communication interne...)

### À signaler:

Maintien de l'équipe 1 féminine en nationale 1.

Maintien de l'équipe 2 féminine en régionale 1 (Catherine Berger, Mélanie Bourianne, Aurélie Chereau, Delphine Chenot)

Nouvelle venue au club pour épauler l'équipe 1 féminine : M<sup>le</sup> Nathalie Cahoreau (4º joueuse française)

### R.E.V.E.

Remerciements:

Rachid Khettal, Sébastien Dutoit, France Pharabé, Enrique Ledesma



Comme tous les ans, la Municipalité de Serris avait convié les associations sportives à un cocktail, afin de les remercier pour leurs brillants résultats, le vendredi 22 juin 2007 dans le gymnase Éric Tabarly. Ci dessous, photo



# Événement



# Un record de France battu aux 10 km de Serris

Épreuve qualificative pour le Championnat de France

La 5<sup>e</sup> édition des 10 km internationaux de Serris Val d'Europe a eu lieu le 10 juin 2007 et a attiré encore plus de coureurs que l'édition précédente.





# Repères

Parcours: 10 km
Nombre de coureurs:

Nombre de coureurs : 579 inscrits Nombre de classés : 557

**Temps 2007 :** 27,28 minutes

**Temps 2006 :** 30,07 minutes **Temps 2005 :** 29,02 minutes

579 coureurs (390 en 2006) s'étaient inscrits à cet événement, organisé tous les ans par l'association Athlé Nord 77 Val d'Europe, en collaboration avec la Municipalité. La course est, chaque année, l'occasion de réunir de nombreux athlètes, licenciés ou non, professionnels et amateurs, hommes et femmes, venus de toute la région.

L'an passé, **Abdelilah Falil**, avait vu sa victoire lui échapper à cause d'une erreur de parcours. Il a pris sa revanche cette année et avec la manière, en **terminant cette épreuve en 27 minutes 28 secondes, la meilleure performance française et la 7<sup>e</sup> mondiale!** Devant un tel résultat, La Fédération Française d'Athlétisme s'est rendu à Serris pour remesurer le parcours et a officiellement homologué cette performance.

Le Club organisateur réalise le doublé avec **la victoire de Hanan Farhoun** (Vice championne de France de cross 2006 et vice-championne de France du 500 m) chez les femmes **en 33 minutes 37 secondes**; comme Abdelilah Falil, elle fait parti du club Athlé Nord 77 Val d'Europe.

Tout comme l'an passé, Sébastien Mobré a remporté l'épreuve handisport. Cette épreuve qualificative pour le championnat de France ne s'adressait pas qu'aux "professionnels" puisque de nombreux amateurs ont participé à cette course et qu'une course jeune a rassemblé de futurs champions. 557 participants ont parcouru les 10 km de la course, ce qui est déjà un exploit ; le dernier participant a terminé l'épreuve en 1 heure 13 minutes et 52 secondes.

Fabio Timbrandy, président d'Athlé Nord 77 Val d'Europe et la Mairie de Serris vous donne rendez-vous pour La 6° édition de cette épreuve. Commencez dès maintenant à vous préparer si vous voulez un jour battre le record.



Départ et arrivée sur le parking du centre commercial entrecoupé par 2 boucles dans Serris bourg...



Départ des jeunes, qui ont participé à cet événement en parcourant plus d'un km.



Le groupe Fola a apporté toutes les couleurs des Antilles à cette épreuve serrissienne.



Hanan Farhoun (en survêtement blanc) a remporté l'épreuve dans la catégorie femmes.

# Les partenaires de la 5° édition des 10 km internationaux de Serris Val d'Europe

La mairie de Serris et l'Association Athlé Nord 77 Val d'Europe remercient les partenaires de la course.



Abdelilah Falil a battu le record de l'épreuve.

























# **Démo**cratie

# Conseil Municipal

# Serris: délibérations du Conseil Municipal

Retrouvez un extrait du relevé succinct des délibérations des derniers Conseils Municipaux.

Relevé succinct des délibérations du Conseil Municipal du 20 mars 2007

■ Vote des taux de contributions directes 2007

M. GAYAUDON rappelle que la fiscalité locale comprend la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties.

Il ajoute que la volonté du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de la fiscalité pour l'année 2007 a été abordée lors des différentes réunions préparatoires au Budget Primitif, ainsi qu'au Débat d'Orientation Budgétaire.

Les bases prévisionnelles nous ont été notifiées et le produit fiscal, à taux constants, est de 3 905 859 €. Il est supérieur de 40 000 € par rapport au budget voté.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Serris Danse Val d'Europe".

M<sup>me</sup> CHAFFARD indique que, dans le cadre de la participation de 10 adhérentes adolescentes de l'Association "Serris Danse Val d'Europe" à un challenge Inter Régional de Danse Jazz du 14 au 15 avril 2007 aux Sables d'Olonne, l'Association demande une subvention exceptionnelle de la Municipalité pour pouvoir réaliser le projet, dont le coût global est de 2 100 €.

Les parents payant 700  $\mbox{\ensuremath{\mathfrak{E}}}$  et l'Association prenant à sa charge 700  $\mbox{\ensuremath{\mathfrak{E}}}$ , il est demandé au Conseil Municipal de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 700  $\mbox{\ensuremath{\mathfrak{E}}}$ .

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "École de Musique Serrissienne" pour l'achat de matériel contribuant au développement de la classe "musique d'ensemble".

M<sup>me</sup> CHAFFARD indique que, suite à l'examen de demande de subvention supplémentaire de l'Association "École de Musique Serrissienne", il est proposé au Conseil Municipal de voter et de verser une subvention exceptionnelle à cette Association de 2 000 €, pour permettre l'achat de matériel contribuant au développement de la classe "Musique d'Ensemble".

Elle ajoute que cette Association participe à beaucoup d'activités sur la Commune et notamment à la semaine de la diversité culturelle.

Suite à une question de M. RICHARD qui aimerait savoir si le matériel acheté restera propriété de la Commune, M<sup>me</sup> CHAFFARD lui répond par l'affirmative.

M. GAYAUDON précise que tout le matériel, acheté par la Municipalité pour les Associations de la Commune, est mis à leur disposition, mais reste propriété de la Commune (sauf pour les motos, où une convention spécifique est signée avec cette Association).

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Attribution d'une avance sur la subvention annuelle à l'association "L'Atelier".

 $M^{me}$  CHAFFARD indique que, suite à la réunion du 29 janvier 2007 et à la demande de subvention de l'Association "L'Atelier", il est proposé au Conseil Municipal de voter et de verser une avance de subvention à l'Association de 1 000  $\epsilon$ .

Elle ajoute que, s'agissant d'une nouvelle Association, arrivée en septembre 2006 sur la Commune, celle-ci n'a pas bénéficié d'acompte.

Cette Association, qui vient de Villeneuve-le-Comte et a souhaité s'implanter sur Serris, donne des cours d'art graphique et prend la relève de l'Atelier de Saria, qui est en "dormance".

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Versement des subventions annuelles de fonctionnement aux associations sportives, culturelles et animation.

### **Associations Sportives:**

M. CHEVALIER rappelle le mode de versement des subventions aux Associations en fonction de leur montant (plus ou moins 6 500 €).

Il précise qu'il sera proposé, lors d'un prochain Conseil Municipal, une dérogation pour deux Associations, qui emploient des professionnels (Budokaï et ASRVE) : le solde leur sera versé en juillet au lieu d'octobre/novembre.

I ajoute que toutes les Associations Sportives ont été rencontrées, sauf l'Association de mini-motos, qui a signé une convention pluriannuelle avec la Commune pour l'achat de motos, et le R.C.V.M. (rugby).

Lors d'un prochain Conseil Municipal seront proposées les subventions aux "élites".

M. BRULFERT aimerait savoir si d'autres Associations (autres que le RCVM) sont concernées par la subvention "élite".

M. GAYAUDON lui répond que le Tennis de Table et le Handball féminin et masculin sont maintenus en Nationale 1.

Pour ce qui est du rugby, M. RICHARD rappelle que le S.A.N. du

Val d'Europe a la volonté de porter cette Association.

M. GUEGUEN aimerait que le nombre d'adhérents Serrissiens pour chaque Club et Association soit indiqué sur le tableau fourni avec la note de présentation.

Il rappelle que les contrats d'objectifs du S.A.N. du Val d'Europe ne sont pas réservés qu'au Rugby, mais aussi aux autres clubs "élites" qui montent.

M. GAYAUDON indique que beaucoup de clubs sont ouverts à l'extérieur pour leur permettre de fonctionner. Toutefois, priorité est donnée aux Serrissiens et ensuite aux extérieurs.

Il ajoute qu'il souhaite que soit indiqué sur le tableau : le nombre d'adhérents Serrissiens, du Val d'Europe et hors Val d'Europe.

M. CHEVALIER précise que les tarifs des différents clubs et associations sont répartis en fonction de l'âge des adhérents. De plus, chaque club et association dispose d'un bon encadrement, avec des personnes diplômées. Il ajoute que les dossiers sont disponibles au Service Sports.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Associations Culturelles:**

 $M^{\text{me}}$  CHAFFARD indique que n'ayant pas encore rencontré les différentes Associations, elle souhaite reporter ce point à un prochain Conseil Municipal, afin que le vote ait lieu en toute transparence.

### Animation:

M. BRULFERT indique que le dynamisme de l'Association "Le Club de la Bonne Humeur des Aînés de Serris", son investissement dans les manifestations communales, ainsi que le nombre croissant des adhérents justifient l'attribution de leur subvention annuelle, d'un montant de 3 800 €.

M. GAYAUDON ajoute que cette Association compte une augmentation de 10 % de ses adhérents et précise qu'un effort a été fourni pour les tarifs.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Robert Doisneau.

M<sup>me</sup> AUDRAIN indique que, cette année, l'École Élémentaire Robert Doisneau souhaite proposer aux élèves un projet de découverte et d'initiation du jeu, à travers le temps et les cultures.

Pour répondre à l'objectif premier des jeux, à savoir jouer ensemble, l'équipe enseignante souhaite que ce projet concerne les classes de CP, CE1 et CE2, ainsi que les élèves de Grande Section de l'École Maternelle.

Le coût du projet s'élève à 2 000 € (achats de jeux, animation, livres et documentations...).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 1  $500 \in$  au titre de la classe découverte sans nuitée.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école maternelle Jules Verne.

 $M^{\text{me}}$  AUDRAIN indique que l'École Maternelle Jules Verne choisit, chaque année, d'élaborer un projet culturel pour se substituer à la traditionnelle classe de découverte. Après le jardinage et la sculpture, les arts visuels sur le thème de "Trace, Espace, Mouvement" sont proposés. Les réalisations des élèves, rassemblées sur plusieurs panneaux, feront l'objet d'un accrochage permanent dans la salle de motricité.

L'ensemble des élèves de l'École sont concernés : 5 séances sont prévues pour les Moyennes Sections et Grandes Sections et 2 séances pour les Petites Sections.

Le coût du projet s'élevant à 1 500 €, il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 1 500 € au titre de la classe découverte sans nuitée.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Attribution d'une subvention exceptionnelle au collège Madeleine Renaud, pour le soutien de l'association "Olympio".

 $M^{\text{me}}$  AUDRAIN indique que le Collège Madeleine Renaud organise, pour tous les élèves de  $4^{\text{e}}$ , un projet avec l'Association "Olympio". C'est une éducation à la sexualité qui s'articule autour d'interventions sur la sexualité, mais dans ses dimensions affectives, psychologiques et socioculturelles.

L'animation s'appuie sur des œuvres d'art et permet de confronter les réactions des garçons et des filles, et d'apprendre le respect de soi et de l'autre.

Le coût s'élève à 1 474,76 €. Ce projet est soutenu par le S.A.N. du Val d'Europe à hauteur de 1 000 €, le Collège sollicite la Commune de Serris pour une aide à hauteur de 400 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 400 € pour aider à la mise de place de ce projet.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Attribution d'une subvention annuelle à l'association "Le Comité du Carnaval".

M. BRULFERT indique que, dans le cadre de ses activités, le Comité du Carnaval organise le Carnaval de Serris.

Au regard des frais inhérents à l'organisation de cette activité, il est proposé au Conseil Municipal de leur attribuer la subvention annuelle, pour un montant de  $1000 \in$ .

M. BRULFERT précise que, contrairement aux autres Associations, le Comité du Carnaval recevra sa subvention en une seule fois, car le Carnaval aura lieu le 31 mars 2007.

M<sup>me</sup> CHADRON trouve dommage de faire le Carnaval en soirée, alors qu'il devait, à la base, fêter l'arrivée du Printemps.

M. GAYAUDON acquiesce et ajoute que les Écoles étaient également associées, ce qui ne se fera pas cette année.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Éclats de rire".

M. GAYAUDON rappelle que la Mairie de Serris a engagé un projet de mise en valeur du patrimoine historique : la restitution en 3D du village mérovingien de Serris "les Ruelles". Pendant 3 mois, 4 étudiants stagiaires de l'université UFR Arts et Technologies se sont investis dans cette réalisation, projet piloté par M<sup>Ile</sup> ESCHER, Docteur en Archéologie.

Cette collaboration a permis de modéliser un très grand nombre d'éléments : tous les bâtiments du village, plusieurs personnages et animaux, et de les animer de mouvements. Une première étape de l'intégration d'une partie de ces éléments a été présentée pour les Journées et le Mois du Patrimoine à Serris du 16 septembre au 15 octobre 2006. La Mairie s'était engagée à rémunérer les stages des étudiants, dans le cadre d'une concertation entre la Mairie et l'Université. Malheureusement, cette convention n'a pu être signée, car la Direction de l'Université a décidé la suppression de l'Institut Charles Cros. Afin de tenir les engagements pris, il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 800 € à l'Association "Éclats de Rire", représentée par sa Présidente, M™ Farida SAIDI, pour permettre le paiement des étudiants (700 € par stagiaire).

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.



# L'Attestation d'accueil

Tout étranger qui souhaite effectuer en France un séjour de moins de 3 mois, dans le cadre d'une visite privée et familiale, doit présenter un justificatif d'hébergement. Ce justificatif consiste en une attestation d'accueil.

# **Principe**

L'attestation d'accueil est demandée et signée par la personne (française ou étrangère) qui se propose de l'héberger en France.

Elle est exigée pour l'obtention du visa, pour les nationalités qui y sont soumises, par les autorités consulaires françaises ou d'un autre État faisant partie de l'espace Schengen.

En cas de contrôle, elle doit être produite, sauf exception, aux frontières extérieures de l'espace Schengen.

### Personnes concernées

L'attestation d'accueil est exigée pour tous les étrangers, y compris les ressortissants des pays non-soumis au visa de court séjour.

Elle ne concerne toutefois pas certaines catégories d'étrangers qui en sont dispensées.

# Principales personnes dispensées

les ressortissants de l'Espace économique européen et les membres de leur famille,

les ressortissants Suisses, Andorrans et Monégasques,

les membres des corps diplomatiques et consulaires venant de l'étranger pour prendre leurs fonctions en France et les membres de leur famille à charge,

les titulaires d'un visa de circulation "Convention de Schengen", valable au moins un an pour plusieurs entrées, les titulaires d'un visa portant la mention "carte de séjour à solliciter dès l'arrivée en France",

les personnes effectuant un séjour présentant un caractère humanitaire ou s'inscrivant dans le cadre d'un échange culturel sous certaines conditions,

les personnes venant en France pour une cause médicale urgente les concernant ou en raison de la maladie grave d'un proche sous certaines conditions,

les personnes venant en France pour assister aux obsèques d'un proche sous certaines conditions.

# Contenu de l'attestation d'accueil

L'attestation indique notamment :

- l'identité du signataire,
- l'identité et la nationalité de ou des étrangers accueillis,
- le lieu d'accueil prévu et les caractéristiques du logement,
- les dates d'arrivée et de départ prévues,
- le lien de parenté, s'il existe, du signataire de l'attestation avec l'étranger accueilli,
- les attestations d'accueil précédemment déposées par le signataire,
- l'engagement du signataire à prendre en charge les frais de séjour de l'étranger, au cas où celui-ci n'y subviendrait pas.

Elle précise également si l'étranger accueilli envisage de souscrire lui-même, auprès d'un opérateur d'assurance

agréé, une assurance médicale d'un montant minimum de 30 000 EUR couvrant les éventuelles dépenses médicales, hospitalières et d'aide sociale, résultant de soins qu'il pourrait engager en France ou si le signataire de l'attestation souscrit à son profit cette assurance.

# Validation de la demande d'attestation

L'attestation d'accueil est validée et délivrée par le maire de la commune du lieu d'hébergement prévu.

La délivrance n'est pas forcément immédiate.

Le maire peut faire procéder, par des agents, spécialement habilités, des services chargés des affaires sociales ou du logement de la commune ou par des agents de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM), à des vérifications sur place du logement (notamment sécurité salubrité et confort du lieu). L'hébergeant doit donner son accord par écrit.

S'il refuse cette visite, les conditions d'un accueil dans des conditions normales de logement sont réputées non remplies.

# Pièces à fournir

Carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour ou carte de résident, certificat de résidence pour Algériens, carte de séjour de ressortissant de la Communauté européenne ou de l'Espace économique européen, un récépissé de demande de renouvellement d'un titre de séjour précité, une carte diplomatique ou une carte spéciale délivrée par le ministère des affaires étrangères de l'hébergeant en cours de validité.

Aucune attestation d'accueil ne pourra être validée sur simple présentation d'une autorisation provisoire de séjour, d'un récépissé de première demande de titre de séjour, ou d'un récépissé de demande d'asile.

Le titre de propriété ou le bail locatif.

Une facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone ou une quittance de loyer de moins de trois mois.

Justificatif de ressources (article 2-1 paragraphe 4 du décret du 27 mai 1982) de l'hébergeant.

La photocopie complète du passeport de l'hébergé (y compris les visas) avec son adresse. Si cette dernière ne figure pas sur son passeport fournir un justificatif de domicile traduit en français.

Un timbre fiscal de 30 euros (timbre bleu OMI) quelles que soient les suites réservées à la demande (article 5-3 de l'ordonnance du 2 novembre 1945).

Attention: l'accueil de plusieurs personnes par un même hébergeant, nécessitant une demande de validation d'attestation d'accueil par personne accueillie, donne lieu au paiement d'autant de taxes de 30 euros que d'étrangers accueillis, quelles que soient les suites réservées à la demande (sauf dans l'hypothèse de la possible mention sur une même attestation d'accueil des seuls conjoints et enfants mineurs de – de 18 ans de l'étranger accueillis).

Concernant une attestation d'accueil demandée pour un ou des enfant(s) mineur(s) non accompagné(s) par son ou ses parent(s): le demandeur devra produire une attestation du ou des détenteur(s) de l'autorité parentale, établie sur papier libre, précisant l'objet et la durée du séjour de l'enfant, ainsi que la personne à laquelle il(s) en confie (nt) la garde temporaire à cette occasion.

La justification de la part de l'étranger hébergé de la souscription auprès d'un opérateur agréé d'une assurance médicale couvrant les éventuelles dépenses médicales et hospitalières, y compris d'aide sociale, résultant de soins qu'il pourrait engager en France (article 5 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 et 3-2 du décret du 27 mai 1982). Le contrat d'assurance souscrit par l'étranger ou par l'hébergeant pour le compte de celui-ci doit couvrir, à hauteur d'un montant minimum de 30 000 euros, les dépenses ci-dessus précitées.

Cette attestation n'est pas à fournir lors de votre demande d'attestation d'accueil mais sera exigée lors de la délivrance du visa et lors du contrôle à la frontière.

L'attestation se fait au maximum pour une durée de trois mois – 1 jour. Il incombe au demandeur de l'attestation d'accueil de formuler cette demande suffisamment à l'avance afin que cette dernière puisse parvenir à son destinataire dans un délai compatible avec celui requis pour l'obtention de visa.

Délai de délivrance: 1 mois maximum

# Pour plus d'infos:

Service État-civil de la Mairie de Serris

## Ouverture:

- lundi : 14 h 00 18 h 00
- du Mardi au Vendredi, de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
- samedi : 9 h 00 12 h 00

# Horaires d'été, du 16 juillet au 14 août 2007 :

- lundi : 13 h 00 16 h 00
- du Mardi au Vendredi, de 08 h oo à 12 h oo et de 13 h oo à 16 h oo
- samedi : 9 h 00 12 h 00

Tél.: 01 60 43 52 00 Fax: 01 60 43 08 13 E-mail:

contact@mairie-serris.net

Site: www.mairie-serris.net

# Au Quo tidien

# Économie

# Les commerces place de l'Hôtel de Ville



# Crédit Agricole Agence de Serris

## Banque et assurance.

9, cours de l'Elbe - 77 700 Serris

**Tél.:** 01 64 17 17 60 **Fax:** 01 64 17 17 61 **Site:** www.ca-briepicardie.fr

### Horaires:

- du mardi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 00.

- samedi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30.

## **Agencity France Serris**

### Agence immobilière. Transaction, location, gestion.

13, cours de l'Elbe - 77 700 Serris Directeur d'agence : Sophie Guérin

Tél.: 01 64 17 63 49
Fax: 01 64 17 63 15
Site: www.agencity.com
Courriel: serris@agencity.com

### Horaires:

- du lundi au samedi, de 9 h 30 à 19 h 30.

### **Presse**

Presse et presse internationale, photocopies, jeux, fournitures scolaires, cadeaux, souvenirs.

11, cours de l'Elbe - 77 700 Serris

Tél.: 01 64 17 08 58

### Horaires:

- du lundi au samedi, de 7 h 00 à 19 h 30.
- dimanche de 9 h 00 à 13 h 30.



## Val d'Europe Rédaction

Écrivain public. Tous vos courriers : divers, administratifs, CV, lettres de motivation, rapports... Relecture, correction, dactylographie et mises en page. Récits de vie.

45, rue Émile Cloud - 77 700 Serris Tél.: 06 88 30 95 89 Courriel: valredaction@orange.fr

Consultations à domicile

# Prévention-sécurité

### Sécurité routière

## Deux interventions de sécurité routière ont été réalisées durant l'année scolaire.

La première a eu lieu au groupe scolaire Henri Matisse où quatre classes de maternelle ont été sensibilisées aux dangers liés aux piétons. Un parcours pédestre a ensuite été mis en place sur le cours du Danube et la place d'Ariane. Cette intervention a été complétée par l'apprentissage des mots de la route tels que : qu'est ce qu'un trottoir Comment traverser la chaussée sur un passage protégé ?Repérer une sortie de garage, etc.

Avec leurs professeurs, ils ont continué dans la cour de l'école à parfaire leur conduite en vélo. Les enfants ont été enchantés de cette intervention.

La seconde opération a pris place au collège Émilie du Châtelet (avant que le lycée provisoire n'ouvre ses porters), à destination des classes de secondes. Les lycéens ont été sensibilisés aux dangers liés à la consommation de drogues et d'alcools. D'autres thèmes ont été abordés telles que la vitesse, la conduite d'un cyclomoteur et les règles de sécurité.

La Police Municipale remercie tous les acteurs présents lors de ces interventions.

### Végétaux et civisme

De nombreux vols de végétaux ont été constatés sur la Commune : 34 arbustes de type Photynia\* sur le RD 231, 22 arbustes de même type impasse du Couternois et 10 arbustes de type variés sur le parking devant l'église. Le montant total de ces préjudices est estimé à 1 518,00 euros. Des vols de même nature avaient déjà été constatés et signalés en décembre 2006 sur le RD 231. Le remplacement de ces plantations est difficile à cause de contraintes telles que l'arrosage et les délais d'approvisionnement.

Nous vous remercions d'être vigilants si vous constatez de tels actes d'incivilité, nuisibles pour la qualité de notre environnement.

### Pour plus d'infos :

Courriel: police.municipale@mairie-serris.net Site: www.securite-routiere.gouv.fr

# Caisse d'Assurance maladie de Seine-et-Marne

## Le saviez-vous ?

### Les enfants de moins de 16 ans peuvent être inscrits sur la carte Vitale de leurs deux parents.

Cela peut faciliter la consultation d'un professionnel de santé et le remboursement des soins.

Si vous souhaitez que vos enfants le soient :

- contactez d'abord votre mutuelle pour savoir si elle accepte cette démarche,
- adressez ensuite une demande précisant les numéros de sécurité sociale des deux parents, accompagnée d'une photocopie de votre livret de famille :

Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne 77 605 Marne la Vallée CEDEX 03

# SNCF: demande de carte famille nombreuse

Afin de simplifier la délivrance des kits de demandes de cartes familles nombreuses au public, la SNCF propose un service d'inscription en ligne depuis le 15 juin dernier sur le site www.voyages-sncf.com.

Une fois sur le site de la SNCF, il vous suffira, dans la rubrique TRAIN de cliquer sur "Cartes et abonnements", puis sur le lien "Demande de kit Familles Nombreuses".

Ou bien faire directement le lien :

http://voyages-sncf.com/guide/famille\_nombreuse/demande\_de\_kit

Le demandeur renseignera les champs du formulaire (les champs avec astérisque sont obligatoires) puis cliquera sur "Envoyer".

Si la saisie est correcte un message de confirmation apparaîtra à l'écran en précisant que le demandeur recevra son kit Familles Nombreuses à l'adresse indiquée sous huitaine.

# Agenda Serris

# FERME DES COMMUNES

Vendredi 5 octobre, à 20 h 30 (Entrée libre)

Conférence sur l'Art Moderne et Contemporain : "Quelques spécimens d'un bestiaire contemporain".

Par Mme Sylviane HUCHET.

Samedi 6 octobre, 21 h 00 (Tout Public)

# Spectacle de danse humoristique : Méli-mélo

Vire voltant entre music-hall, transformiste, pantomime, enfilant pastiches et parodies comme des lampions sur un fil, les Chicos Mambo s'attellent à rude tâche: débarrasser la danse de sa gangue amidonnée.

Plus de quarante personnages se télescopent à un rythme impressionnant, une parodie parfois féroce de la danse sous toutes ses formes (classique, aquatique, gymnique, contemporaine, de salon,...) Méli Mélo tient du cabaret, du cirque, du music-hall, du théâtre sans jamais lâcher la danse d'un pas. Par les Chicos Mambo.

Dimanche 21 octobre, 16 h 00 (Jeune Public)

# Spectacle musical: PAKITA chante Bali

PAKITA avec son énergie et sa joie, Pakita la fée rousse à lunettes, accompagnée de ses musiciens et danseurs, conduit les enfants au pays des grands rêves pour un voyage musical extraordinaire avec Bali, le héros du dessin animé.

Vendredi 9 novembre, à 20 h 30 (Entrée libre)

# Conférence sur l'Art Moderne et Contemporain : "Autour de l'œuvre de Gustave Courbet".

En écho à la rétrospective Gustave Courbet au Grand Palais du 10 octobre au 28 janvier. Par M<sup>me</sup> Sylviane HUCHET.

# **CULTURE**

Samedi 15 et dimanche 16 septembre

# 3º édition des Journées du patrimoine au Val d'Europe "Regards d'Histoire"

Projections, ateliers, expositions, spectacle.

En collaboration avec la Mairie de Bailly-Romainvilliers. Ferme des Communes et Ferme Corsange.

# SPECTACLES, FÊTES et LOTO

Dimanche 2 septembre 2007

# Foire aux Greniers Forum des Associations

Boulevard Robert Thiboust et Ferme des Communes.

# **SPORT**

Dimanches 23 septembre, 21 octobre 2007

Randonnées: Saint Germain sur Morin (11 ou

**24 km), Villeneuve sur Bellot (10 ou 21 km)** Organisées par les Randonnées Serrissiennes.

**Contact :** M. BOUTIER au 01 60 43 21 89.

# INFO MUNICIPALE

6 septembre et 6 décembre 2007

Ramassage des ordures extra-ménagères



Hôtel de Ville de Serris - 2, place Antoine Mauny - 77 700 Serris Tél.: 01 60 43 52 00 - Fax: 01 60 43 08 13 Site Internet: www.mairie-serris.net E-mail: contact@mairie-serris.net